

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 021-212101380-20241024-2024\_10\_06-DE



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 9
Nombre de suffrages : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAGUERRE Jean-Louis.

### Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

### Procuration(s) :

M. SORDEL Sébastien donne pouvoir à M. SORDEL Philippe

<u>Date de convocation</u> 18/10/2024
--

<u>Date d'affichage</u> 18/10/2024
---------------------------------------

### Etai(ent) absent(s) :

Mme GOMEZ Delphine, M. LUQUIN Marc-Antoine, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

28/10/2024
------------

### Etai(ent) excusé(s) :

M. SORDEL Sébastien

et publication du :

28/10/2024
------------

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Numéro interne de l'acte : 2024/10/06

Objet : Redevance d'occupation du domaine public GRT GAZ

VU le décret 2007-606 du 25 avril 2007 relatif au versement de la redevance d'occupation du domaine public communal,

CONSIDERANT l'étendue du domaine de GRT GAZ sur le domaine public de CHAMPDOTRE en 2024 dont la longueur totale de canalisation de transport de gaz naturel traversant la commune est de 1 552 mètres ;

CONSIDERANT la proposition de calcul de GRT GAZ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe pour l'année 2024 la redevance, qui s'établit comme suit :

$(0,10 \times (0,035 \text{ €} \times 1552) + 100 \text{ €}) \times 1,42$  soit = **149.71 €**.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent et est chargé d'émettre le titre correspondant à GRT GAZ.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPDOTRE

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

